AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0787
FR0011981968-FS0378

13 mai 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 mai 2025, la société Black Creek Investment Management Inc (123 Front Street West, Suite 1200, Toronto, ON, M5J 2M2, Canada) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le 8 mai 2025, le seuil de 5% du capital de la société WORLDLINE et détenir 14 295 799 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,36% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WORLDLINE sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 283 571 633 actions représentant 327 821 263 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.